

## SOLIDARITÉS

### ACTION SOCIALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

#### **Arrêté du 15 octobre 2010 portant nomination à la commission centrale d'aide sociale**

NOR : M TSA1030935A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,  
Vu le code de l'action sociale et des familles ;  
Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé, et notamment l'article 53 modifiant les articles 126 à 129 du code de la famille et de l'aide sociale ;  
Vu le décret n° 54-611 du 11 juin 1954, portant réglementation d'administration publique pour l'application des dispositions générales du décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953, relatif à la réforme des lois d'assistance, modifié par le décret n° 55-191 du 2 février 1955, le décret n° 56-546 du 1<sup>er</sup> juin 1956 et le décret n° 60-250 du 18 mars 1960 ;  
Vu le décret n° 90-1124 du 17 décembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la commission centrale d'aide sociale et des commissions départementales d'aide sociale ;  
Vu la proposition du vice-président du Conseil d'État en date du 18 mai 2010,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés rapporteurs à la commission centrale d'aide sociale : MM. Fabrice AUBERT, David GAUDILLERE et Matthieu SCHLESINGER, auditeurs au Conseil d'État, en remplacement, de Mlle Béthânia GASCHET et Mme Cécile CHADUTEAU-MONPLAISIR, auditrices au Conseil d'État.

#### Article 2

Mme Claire GUIGNARD-HAMON est nommée membre de la commission centrale d'aide sociale, en remplacement de M. Jacques BROSSAT, qui a demandé à être déchargé de cette fonction.

#### Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 15 octobre 2010.

Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice des affaires financières  
et de la modernisation,*

V. MAGNANT